

Guide des aides aux départs en séjours scolaires

Savoie & Haute-Savoie

Collèges & Lycées



*Année scolaire
2025 & 2026*

Les séjours scolaires offrent de nombreux avantages aux élèves, tels que les apprentissages, la découverte du monde, de soi et des liens renforcés entre eux. Ils favorisent l'ouverture d'esprit et renforcent l'esprit d'équipe. Cependant, le financement de ces séjours représente un défi pour de nombreux établissements scolaires, nécessitant un équilibre entre les coûts et les ressources disponibles, tout en limitant la charge financière pour les familles.

Pour soutenir ces projets éducatifs, diverses options de financement existent à différentes échelles (nationales ou locales). Ces dispositifs d'aide sont conçus pour alléger les coûts associés aux séjours scolaires, rendant ces expériences accessibles à tous les élèves.

Ce document présente les différents dispositifs d'aides disponibles dans le but de transformer chaque voyage scolaire en une réalité accessible, permettant à tous de bénéficier des bienfaits de ces projets éducatifs.



Les aides nationales

- **"Ma classe en voyage"** : collèges et lycées (p4)

L'aide du Département de la Haute-Savoie à destination des collèges haut-savoyards

- **Dispositif "Savoir"** : collèges (p5)

L'aide du Département de la Savoie à destination des collèges savoyards

- **Aide aux séjours scolaires** : collèges (p7)
- **Aide "Coup de pouce"** : collèges (p7)
- **Aide aux courts séjours** : collèges (p8)
- **Dispositif "plan sport"** : collèges (p8)

Autres aides possibles

- **"Trousse à projets"** : collèges et lycées (p9)
- **Autres aides possibles** : collèges et lycées (p9)

Les aides nationales

Collèges
Lycées

"Ma classe en voyage"

"Ma classe en voyage" est un dispositif d'aide au départ en classes de découvertes, proposé par "Jeunesse au Plein Air" (JPA) en collaboration avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et "Enfance et Montagne". Les établissements scolaires peuvent soumettre leur demande à JPA, sous réserve de respecter certains critères d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité

- La durée du séjour est de minimum 4 nuitées.
- Le séjour doit se dérouler dans l'Union Européenne.
- L'enfant doit avoir entre 3 et 18 ans pendant le séjour.
- Un cofinancement est obligatoire (CAF, commune,...).

Minimum 20% des élèves doivent avoir un quotient familial CAF inférieur ou égal à 900€ pour prétendre à une aide.

OU

Les quotients familiaux sont demandés lorsque l'école n'est pas située en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) ou dans une commune de moins de 2 000 habitants.

Une dérogation possible (1 à 3 nuitées) pour les classes ayant au moins un élève en situation de handicap. L'aide "Ma Classe en Voyage" sera de 300€ d'aide pour un séjour d'une à trois nuitées pour 20 élèves minimum. OU 200€ d'aide pour un séjour de 1 à 3 nuitées pour moins de 20 élèves



Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide "Enfance et Montagne".



Le montant est variable (en fonction du nombre d'élèves dont les parents possèdent un quotient familial inférieur à 900) : de 115 à 1 200€ par classe.

+ une sur aide de 100€ pour chaque enfant en situation de handicap ayant un quotient familial inférieur à 900€

Le paiement est réalisé en fonction de la trésorerie de JPA.

Etapas de la demande

1. Création d'un compte sur la plate-forme de Jeunesse au Plein Air : [Plate-forme Ma classe en voyage](#)

L'enseignant.e doit transmettre les justificatifs suivants :

- ☒ Attestation de paiement CAF des parents (nom, prénom et quotient familial)
- ☒ Dernier avis d'imposition à demander aux parents
- ☒ Attestation AME (Aide Médicale d'Etat) ou attestation sur l'honneur du chef.fe d'établissement
- ☒ Automatisation d'une consultation des SIG ville sur l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) - cartographie QPV
- ☒ Attestation MDPH ou MDA (pour les enfants en situation de handicap)
- ☒ Attestation de la commune à fournir indiquant que la commune compte moins de 2 000 habitants.

2. L'instruction du dossier par Jeunesse au Plein Air est d'environ 15 jours.

3. Attribution des fonds : un bilan doit être réalisé après le séjour, le paiement est réalisé une fois que l'attestation de paiement signée est signée sur la plate-forme.

Quand faire la demande d'aide ?

- Minimum 3 mois avant le départ
- Maximum 1 mois avant le départ

Contact :

Jeunesse au Plein Air
01 44 95 81 28

classe.voyage@jpa.asso.fr

<https://jpa.asso.fr/classe-de-decouvertes-ma-classe-en-voyage/>



©LAMDJ/PeignéeVerticale

Dispositif "Soutien aux Initiatives Educatives Locales" (SIEL)

Le Département de la Haute-Savoie propose différents dispositifs "Savoir" afin d'aider les professeurs dans leurs projets EPS : "Savoir Skier", "Savoir Nager", "Savoir Rouler à Vélo", "Savoir Naviguer", "Activités sportives de pleine nature" et "Collège en refuge". Les collèges publics et privés peuvent bénéficier de ce dispositif.

Les critères d'éligibilité

Etapes de la demande

• "Savoir Skier" :

- Uniquement accessible aux classes de 5ème
- De décembre à mars en dehors des périodes de vacances scolaires nationales (sauf accord avec la station)
- Des projets de sensibilisation et prévention des risques liés à la pratique de la montagne peuvent s'adosser à la fin du cycle "Savoir Skier"
- Les dépenses éligibles : le transport, les forfaits, les heures avec un moniteur diplômé et la location de matériel.

• "Savoir Skier" :

- Inscription par le collège aux dispositifs via le questionnaire SIEL (envoyé par mail aux chef.fe.s d'établissements)
- L'enseignant.e doit :

- ☒ Elaborer un budget prévisionnel
- ☒ Soumettre le projet à validation par le chef.fe d'établissement et compléter le formulaire en ligne
- ☒ Fournir un bilan financier après la réalisation du projet.

• "Savoir Nager" :

- Uniquement accessible aux classes de 6ème
- Dispositif ouvert toute l'année
- Les dépenses éligibles : le transport, les entrées et les heures avec un moniteur diplômé.

• "Savoir Nager" :

- Inscription par le collège aux dispositifs via le questionnaire SIEL (envoyé par mail aux chef.fe.s d'établissements)
- L'enseignant.e doit :

- ☒ Elaborer un budget prévisionnel
- ☒ Soumettre le projet à validation par le chef.fe d'établissement et compléter le formulaire en ligne
- ☒ Fournir un bilan financier après la réalisation du projet.

• "Savoir Rouler à Vélo (SRAV)" :

- Uniquement accessible aux classes de 6ème
- Dispositif ouvert toute l'année
- Les dépenses éligibles sont celles en lien avec les prestataires d'activités, comme la location de vélo ou des intervenants.

• "Savoir Rouler à Vélo (SRAV)" :

- Inscription par le collège aux dispositifs via le questionnaire SIEL (envoyé par mail aux chef.fe.s d'établissements)
- L'enseignant.e doit :

- ☒ Réaliser une évaluation de la période de mise en place de l'activité
- ☒ Elaborer du projet pédagogique et du budget prévisionnel
- ☒ Soumettre le projet à validation par le chef.fe d'établissement et compléter le formulaire en ligne
- ☒ Fournir un bilan pédagogique et financier après la réalisation du projet.

• "Savoir Naviguer" :

- Tous niveaux sous réserve d'avoir validé le cycle du "Savoir Nager".
- Dispositif uniquement ouvert d'avril à octobre.
- L'aide attribuée pour ce dispositif est de 13,50 euros par séances de 2h30 et pour chaque élèves.
- Le professeur doit organisé un minimum de 6 séances avec 1h de navigation

• "Savoir Naviguer" :

- Inscription par le collège aux dispositifs via le questionnaire SIEL (envoyé par mail aux chef.fe.s d'établissements)
- Inscription auprès de l'école de voile concernée. Toutes les coordonnées ici : <https://www.cdv74.fr/2022/01/27/un-collectif-de-14-clubs/>
- L'enseignant.e doit :

- ☒ Construire le projet pédagogique en concertation avec le référent du comité départemental de voile
- ☒ Elaborer un budget prévisionnel
- ☒ Soumettre le projet à validation par le chef.fe d'établissement et compléter le formulaire en ligne
- ☒ Fournir un bilan pédagogique et financier après la réalisation du projet.

Dispositif "Soutien aux Initiatives Educatives Locales" (SIEL)

• "Activités sportives de pleine nature" :

- Tous niveaux
- Dispositif ouvert toute l'année
- L'activité doit s'inscrire dans le cadre du cycle d'EPS avec une pratique de 10h effectives.
- Les projets présentés doivent être agréés par l'Education nationale : course d'orientation, randonnée en montagne, voile, canoë-kayak,...
- Projet de sensibilisation et de prévention

• "Activités sportives de pleine nature" :

- Inscription par le collège aux dispositifs via le questionnaire SIEL (envoyé par mail aux chef.fe.s d'établissements).
- L'enseignant.e doit :
 - ☒ Construire le projet pédagogique
 - ☒ Elaborer un budget prévisionnel
 - ☒ Soumettre le projet à validation par le chef.fe d'établissement et compléter le formulaire en ligne
 - ☒ Fournir un bilan pédagogique et financier après la réalisation du projet.

• "Collège en refuge" :

- Uniquement proposé aux classes de 6ème (y compris les classes SEGPA et ULIS)
- 2 options possibles :
 - Séjour avec obligatoirement une nuitée en refuge.
 - Journée avec une randonnée, visite d'un refuge et repas sur place.
- Elaborer un projet pédagogique complet
- Le projet doit se dérouler en septembre, octobre ou novembre.
- Les dépenses éligibles sont le transport et les accompagnateurs en montagne.

• "Collège en refuge" :

- Inscription par le collège aux dispositifs via le questionnaire SIEL (envoyé par mail aux chef.fe.s d'établissements).
- L'enseignant.e doit :
 - ☒ Prendre contact avec le gardien du refuge.
 - ☒ Déterminer et fournir l'itinéraire choisi.
 - ☒ Soumettre le projet à validation par le chef.fe d'établissement et compléter le formulaire en ligne.
 - ☒ Fournir un bilan pédagogique, organisationnel et financier après la réalisation du projet.

Quand faire la demande d'aide ?

Dès réception du mail d'inscription à la plate-forme "maclasseenhautesavoie.fr" ou sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie dans la rubrique "Mes démarches".

€ Les projets sont financés dans le cadre d'une enveloppe forfaitaire dédiée à la réalisation de tous les projets hors culture.

Contact :

Conseil départemental de la
Haute-Savoie
04 50 33 50 11
dej-jeunesse@haute-savoie.fr

**haute
savoie**
le Département





L'aide du Département de la Savoie à destination des collèges savoyards

Collèges

Aide aux séjours scolaires

L'aide aux classes de découvertes portée par le Conseil départemental de la Savoie est calculée selon le quotient familial des parents des élèves. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD). Les professeurs centralisent les informations (quotients familiaux) afin de compléter le document depuis l'ASCD.

Les critères d'éligibilité

- Le centre de vacances accueillant la ou les classe.s doit avoir un projet éducatif.
- La durée du séjour est de 5 jours avec 4 nuitées.
- L'ASCD encourage tous les établissements scolaires à être hébergés dans des centres agréés.

Pour les collèges qui partent en Savoie : 0 à 21,20€/j et par enfant.

Pour les collèges qui partent en dehors de la Savoie : 0 à 16,90€/j et par enfant.

Le montant de l'aide sera versé globalement à l'association support de l'école ; par virement pour les séjours autonomes et en déduction de la facture de solde pour les séjours organisés via l'ASCD.

Quand faire la demande d'aide ?

Prendre contact avec l'ASCD dès l'origine du projet.

Etapas de la demande

1. Prise de contact avec l'ASCD
2. Validation du respect des critères d'attribution
3. Recueil des quotients familiaux de chaque élève
4. Saisie de liste nominative
5. Attribution des fonds du séjours sur présentation des justificatifs obligatoires.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de
Découvertes

04 79 69 26 58 / 07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr/node/811/sources-de-financement-listes/criteres-dattribution>



Aide "Coup de pouce"

Collèges

L'aide "Coup de Pouce" est une aide attribuée par le Conseil départemental de la Savoie et gérée par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD).

Les critères d'éligibilité

- Etre un établissement Savoyard
- Partir en séjour scolaire avec nuitées dans le département de la Savoie
- Aide sans limite de nombre de nuitées

Etapas de la demande

1. Prendre contact avec l'ASCD afin de déclarer le séjour
2. Dès lors que le séjour se déroule en Savoie, l'aide "Coup de Pouce" s'applique automatiquement.

Quand faire la demande d'aide ?

Dès l'origine du projet pour que l'ASCD s'assure qu'il respecte bien les critères d'attributions de l'aide.

Le montant de l'aide est de 100€ /j et par classe pour les séjours scolaires avec nuitées se déroulant en Savoie.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de
Découvertes

04 79 69 26 58 / 07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr



L'aide aux courts séjours portée par le Conseil départemental de la Savoie est forfaitaire. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'ASCD. Un fichier sera à remplir par les enseignants.

Les critères d'éligibilité

- La durée du séjour est de 1 à 3 nuitées.
- Le séjour doit se dérouler en Savoie.

Quand faire la demande d'aide ?

Dès l'origine du projet, prendre contact avec l'ASCD.



L'aide forfaitaire est de 8€/j et par élève.

Etapas de la demande

1. Prise de contact avec l'ASCD
2. Validation du respect des critères d'attribution
3. Recueil des quotients familiaux de chaque élève
4. Saisie de la liste nominative
5. Attribution des fonds du séjour sur présentation des justificatifs obligatoires.

Contact :

Association Savoyarde des Classes de découvertes

04 79 69 26 58 / 07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr/node/811/sources-de-financement-listes/criteres-dattribution>



Dispositif d'aides "Plan Sport"

Le département de la Savoie propose différents plans afin d'aider les professeurs dans leurs projets d'Education Physique et Sportive (EPS) : le Plan Ski Alpin, le Plan ski nordique, le plan Nautique, le Plan Montagne et le Plan Course d'orientation.

Les critères d'éligibilité

- **Le plan Ski Alpin**
 - Priorité aux classes de 5ème et par dérogation les classes de 4ème
 - Cycle d'EPS de 3 jours ou 5 demi-journées soit 10h au total
 - Temps de sensibilisation à la sécurité en montagne
- **Le plan Ski Nordique**
 - Priorité aux classes de 6ème et 5ème
 - Cycle d'EPS de 10h au total
- **Le plan Nautique**
 - 1 seule journée : 1/2 journée de pratique de l'aviron, voile ou kayak et 1/2 journée de sensibilisation à l'environnement (dispensée par l'enseignant.e ou par une association de protection de la nature sur le département)
 - Accessible à l'ensemble des collégiens qui n'ont pas eu la possibilité de pratiquer des activités nautiques.
- **Le plan Montagne**
 - Dédié uniquement aux classes de 6ème
 - Sortie de 2 jours avec une nuitée en refuge. La liste est disponible auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Savoie (DSDEN)
 - Avoir un projet pédagogique de découverte de la faune, de la flore, du pastoralisme,...
- **Le plan Course d'Orientation**
 - Tout au long de l'année
 - Ouvert à tous les niveaux scolaires.

Etapas de la demande

1. Prise de contact avec le Département de la Savoie
2. Ouverture des plans via la plate-forme dédiée "Plans sports" sur le site du Département de la Savoie
3. Validation par le collège de la participation ou non au dispositif
4. Elaboration d'un bilan après la réalisation de l'activité.

Quand faire la demande d'aide ?

- Les plans "Ski Alpin" et "Ski Nordique" sont lancés début octobre jusqu'à mi-novembre.
- Les plans "Montagne" et "Nautique" sont lancés début mars avec une fin d'inscription fin mai/début juin.
- Le Plan "Course d'orientation" est ouvert toute l'année.



©LAMDJ/PeignéeVerticale

Contact :

Direction des politiques territoriales - Service Sports et Jeunesse - Sylvie HEREAU

04 79 70 63 18

sylvie.hereau@savoie.fr

https://www.savoie.fr/web/dsw_35987/collages



Le plan Ski Alpin, Ski Nordique et Course d'Orientation sont pris en compte dans le cadre du budget EPS.

Le plan Nautique et le plan Montagne font l'objet d'une subvention du Département.



Autres aides possibles

"Trousse à projets"

Collèges
Lycées

La "Trousse à projets" est la plateforme de financement participatif de l'Education nationale, gérée par un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Cette plateforme a pour objectifs de promouvoir la pédagogie active, de faciliter les échanges entre enseignants, de renforcer les liens entre l'école et son territoire, et de soutenir les projets éducatifs via un fonds de solidarité destiné aux initiatives locales.

Les critères d'éligibilité

- Les projets éligibles sont les suivants :
 - les sorties ou séjours avec nuitées
 - la création d'outils pédagogiques
 - l'expérience internationale
 - les pratiques artistiques ou scientifiques
 - ou autres...

Quand faire la demande d'aide ?

Entre 2 et 3 mois minimum avant le séjour

- 8 à 15 jours : Montage du projet
- 20 à 60 jours : Collecte des fonds
- 2 jours : Versement des fonds



Le montant est variable en fonction de la demande.
En général, les projets collectent environ 1 500€.

Etapas de la demande

1. Création d'un espace personnel sur la Plate-forme "Trousse à projets"
2. Remplissage d'un formulaire en ligne avec la définition des objectifs financiers et le projet détaillé
3. Proposition du projet sur la plate-forme
4. Préparation de la collecte avec l'équipe de la plate-forme
5. Autorisation de publication par le chef.fe d'établissement et activation du compte gestionnaire
6. Lancement et animation de la collecte
7. Fin de la collecte
8. Autorisation du déblocage des fonds par le chef.fe d'établissement
9. Versement des fonds et réalisation du projet.

Vous pouvez consulter le Guide Trousse à projets

Contact :

contact@trousseaprojets.fr

<https://trousseaprojets.fr/>



► **Autres aides départementales (hors Savoie et Haute-Savoie), régionales et autres collectivités territoriales**

Les collectivités de votre territoire peuvent potentiellement participer aux financements des séjours scolaires. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter.

► **Aides des Associations de Parents d'Elèves (APE)**

Ces associations peuvent organiser des événements afin de récolter des fonds pour les différentes sorties scolaires.

► **Collecte de fonds par l'établissement scolaire :**

- **Ventes diverses :**
 - Le professeur ou le collège/lycée prend contact avec un fournisseur de gâteaux, chocolats, fleurs, agrumes, etc., afin de créer un partenariat. Chaque élève reçoit un prospectus contenant un bon de commande. Les enfants peuvent vendre ces produits à leur entourage (familles, amis, etc.). Une partie des bénéfices est reversée à l'école pour contribuer à l'organisation de leur séjour.
 - Vente de part de gâteaux lors de divers événements : sorties d'école, marchés de Noël,...
- **Organisation d'événements, soirées :**
 - Soirée loto, soirée belote, ou autres : une partie des fonds est reversée pour le séjour.

Un projet de séjour ou une sortie journée ?

Contactez notre équipe pour recevoir des devis personnalisés selon vos attentes :

www.la-montagne-des-juniors.com

04 50 45 69 54

scolaires@lamdj.com



**Découvrez nos outils
pédagogiques :
notre livret pédagogique et nos fiches
pédagogiques**

En savoir plus :

<https://www.la-montagne-des-juniors.com/sejours-scolaires/outils-pedagogiques>



Ressources • Réseau • Classes & Colos

LA Montagne des Juniors est soutenue par le Conseil Départemental de Haute-Savoie, le Conseil Départemental de la Savoie et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

